



L'édition et la diffusion des manuels scolaires en Tunisie

Présentée par:
Belgacem Lassoued
Président Directeur Général du Centre National Pédagogique





Place du manuel scolaire dans le système éducatif

- ◆ La mise en place d'une batterie réglementaire organisant l'élaboration, la publication et l'utilisation des manuels scolaires dans les écoles.
- ◆ la création d'une institution spécialisée, ayant statut d'entreprise publique, chargée de l'édition et la distribution des manuels scolaires. Il s'agit du centre national pédagogique créé depuis 1973.
- ◆ La création d'un fonds d'encouragement à la production pédagogique
- ◆ Les mêmes manuels sont en usage dans toutes les écoles du pays
- ◆ le système éducatif tunisien compte 370 titres de manuels scolaires et documents pédagogiques destinés aux élèves et aux enseignants





Processus de Production et Principaux Intervenants

1. la Direction Générale des Programmes et de la Formation Continue (Ministère de l'Éducation) veille à:

- l'actualisation permanente des programmes officiels à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire,
- définir les approches pédagogiques à adopter,
- définir les outils didactiques nécessaires aux enseignants et aux élèves
- organiser les actions de formation jugées nécessaires à l'intention du personnel de l'éducation en général et à l'intention des enseignants en particulier.





Élaboration d'un manuel

Un cahier des charges est établi par le Ministère de l'Éducation fixant les conditions et les normes que les auteurs du manuel devront respecter scrupuleusement, à savoir :

- Tenir compte du volume horaire imparti à l'enseignement de la matière concernée
- Respecter le statut et les finalités de l'enseignement de la matière.
- Tenir compte, sur le plan socioculturel, de la diversité de la société en écartant toute forme de discrimination : rapports égalitaires entre les sexes, équilibre entre les milieux (urbain, rural), représentation non stéréotypée des caractéristiques personnelles ou sociales...
- Favoriser, au moyen d'activités appropriées, l'intégration des acquis et l'exploitation des nouvelles technologies, de manière à développer l'autonomie de l'élève.





Pour la constitution de l'équipe d'élaboration et selon les contraintes du moment, particulièrement en ce qui concerne les délais dont il dispose, le Ministère peut avoir recours à l'une de deux voies suivantes :

- **La voie du concours**
- **La voie de la désignation directe**(Quand les délais ne permettent plus de lancer un concours ou quand la voie du concours n'a pas abouti à la désignation d'un groupe d'élaboration, le Ministère de l'Éducation a recours à la désignation directe).

Deux groupes de travail sont ensuite constitués pour chaque nouveau manuel :

- Une équipe d'auteurs à laquelle est confiée la mission de conception du manuel et d'élaboration de ses contenus d'apprentissage et de ses appareillages pédagogiques
- Une équipe d'évaluateurs chargée d'évaluer les travaux de la première équipe et de veiller au respect strict du programme officiel sur les plans scientifique et pédagogique et du respect des orientations générales du système éducatif tunisien sur les différents aspects éducatifs et humains.





- ♦ Il est servi à l'équipe d'élaboration et à l'équipe d'évaluation des indemnités dont le montant est évalué par une commission spécialisée. Cette indemnité est servie sur « Le fonds d'encouragement à la production pédagogique ».
- ♦ Quand il est fait recours à la voie de concours pour la désignation de l'équipe de conception élaboration, il est servi aux deux propositions classées deuxième et troisième un prix d'encouragement.
- ♦ Dans les différents cas, les auteurs cèdent leurs droits d'auteur au Ministère de l'Éducation. Ceci est aussi valable pour les deux propositions classées deuxième et troisième quand il est fait recours à la voie de concours.



2. Le Centre National Pédagogique (CNP)

- Etablissement public, à caractère industriel et commercial, créé depuis 1973
- Sous tutelle du Ministère de l'éducation
- A but non lucratif avec obligation d'assurer ses équilibres financiers et son auto financement

Le CNP est chargé notamment de :

- L'édition et la diffusion des manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'élève et l'enseignant
- L'importation de matériel didactique pour les établissements d'enseignement et de recherche compte tenu de leurs besoins.
- La production et la diffusion d'outils pédagogiques multimédias





Une fois les travaux d'élaboration d'un nouveau manuel ou de modification d'un manuel en usage achevés, le manuscrit est transmis au Centre National Pédagogique pour édition et diffusion.

Les travaux d'édition consistent essentiellement en :

Les travaux préparatoires :

- ✦ Fixer le volume prévisionnel des tirages à effectuer pour chaque manuel
- ✦ Établir un programme d'action visant la préparation de tous les manuels avant la rentrée scolaire
- ✦ Effectuer les démarches administratives nécessaires (cahier de charges, appel d'offres, ...)
- ✦ Acquérir les droits d'utilisation des contenus proposés par les auteurs et couvert par la propriété intellectuelle.





Les travaux de prépresse :

- la préparation de la prémaquette adaptée au domaine et au niveau scolaire visés par le manuel. la saisie des textes,
- la réalisation des illustrations, des photos, de cartes et de graphiques
- La mise en page
- La vérification linguistique
- La préparation des fichiers nécessaires à l'impression

Les travaux d'impression :

- le CNP compte sur le **secteur privé** pour l'impression de plus de **98% des manuels** qu'il édite chaque année (8 grosses imprimeries dotés d'équipements et de qualifications à même de réaliser des tirages importants dans des délais relativement courts)
- Un contrôle de la qualité de l'impression et de la finition est réalisé sur le terrain de manière à rattraper à temps toute défaillance de réalisation et éviter les pertes de temps et d'argent.
- A la livraison, une dernière vérification est réalisée dans les entrepôts du CNP quant à la qualité des manuels réalisés.





Processus de distribution

Les principes sur lesquels se basent le système de distribution du manuel scolaire sont pour l'essentiel :

- la vente du manuel à l'élève (de manière à le responsabiliser vis-à-vis de cet outil clé dans le processus d'apprentissage et pilier du système éducatif national)
- Pratiquer des prix à caractère social et à la portée de toutes les bourses (le prix moyen d'un exemplaire de manuel scolaire reste autour de 1,5 \$ US).
- Encourager le réseau de distribution de manière à ce qu'il soit suffisamment dense pour toucher tous les points du territoire national et permettre à tout élève tunisien de disposer de son manuel scolaire (une marge de 25% est attribuée au libraire et les exemplaires restant chez le libraire sont repris par le CNP en cas où le manuel devient inutilisable suite à une décision du Ministère).



- Permettre aux élèves issues des familles déshéritées d'avoir gratuitement leurs manuels scolaires.
- le CNP dispose de 24 agences réparties sur tout le territoire tunisien (une agence par gouvernorat) qui assurent la vente des manuels aux libraires.
- Un réseau dense de **6000 libraires** répartis sur tout le territoire national et assurant la vente des manuels aux élèves.
- un quota est mis à la disposition de chaque agence et, chaque libraire est tenu de s'approvisionner auprès de l'agence de son gouvernorat.
- le CNP veille à ce que les manuels soient répartis entre les différents libraires de manière à éviter toute opération de surenchère et de spéculation sur les manuels scolaires.



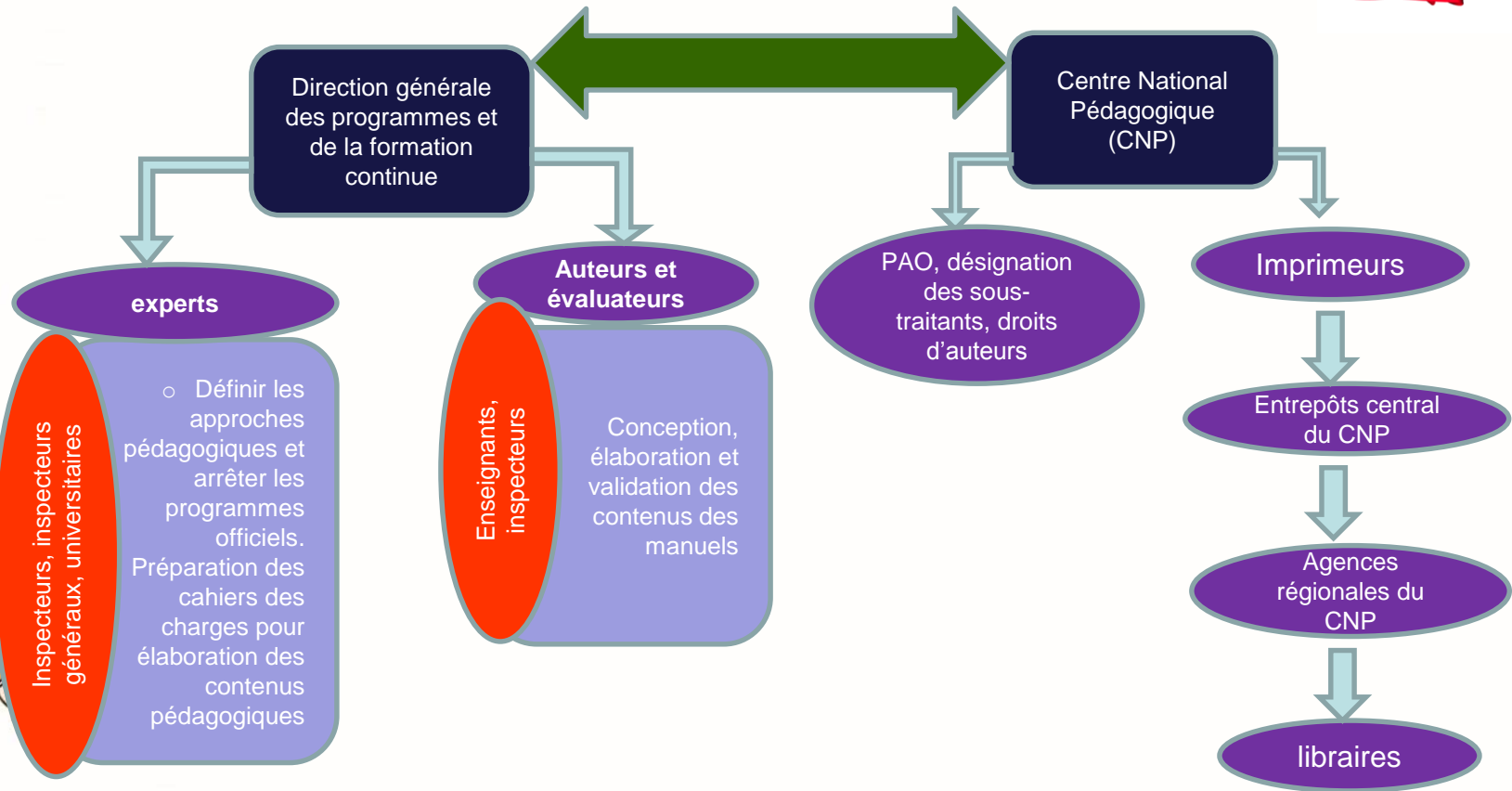
Conclusion

la Tunisie a mis en place la stratégie et les réseaux d'intervenants nécessaires ainsi que les compétences requises pour disposer d'un manuel scolaire de qualité et à un prix très abordable.

La compétence des ressources humaines, l'efficacité des services du CNP, le réseau développé d'imprimeurs de grandes capacités et de libraires ont permis de réussir ce pari.



Schéma: édition et diffusion du manuel scolaire





***Merci pour votre
attention***